en bref

> La cigarette chez les jeunes

Selon un sondage récent de la Fondation contre le Cancer, près d'un jeune belge sur cinq fume quotidiennement. La Fondation tire la sonnette d'alarme. En effet, Les jeunes fumeurs sont plus encore susceptibles que les autres de devenir accros à la cigarette. Avant l'âge de 20 ans, le circuit de la récompense est plus sensible à l'exposition aux substances psychotropes. Parmi celles-ci, c'est la nicotine qui renferme le plus fort pouvoir d'addiction. En d'autres termes, une personne qui a commencé à fumer jeune présentera encore plus de difficultés à arrêter. La Fondation plaide pour l'interdiction totale de la publicité pour le tabac, mesure plébiscitée par 7 jeunes sur 10, et pour l'introduction de paquets de cigarettes neutres, comme c'est le cas dans d'autres pays.

Infos : www.cancer.be

> Prévention incendie

Chaque année en Belgique, on dénombre 10.000 incendies. La plateforme Résonance, qui rassemble Jeunesse & Santé et 12 autres organisations de jeunesse, a créé un outil-incendie pour prévenir les accidents. Yapaslefeu se divise en trois parties : une affiche qui rappelle les bons réflexes de prévention, un carnet de jeux à réaliser avec les enfants, dans le but de les préparer aux bons gestes, un module de formation accessible en ligne à destination des animateurs et encadrants. L'outil est accessible gratuitement via l'adresse www.yapalefeu.be

> Bien dormir pour bien vieillir

Mieux dormir préserve-t-il du vieillissement cognitif ? Pourquoi les aînés sont-ils moins affectés par la privation de sommeil ? Est-ce que dormir compense la perte de neurones ? Depuis plusieurs années, les chercheurs du Cyclotron (Centre de recherche dédié aux neurosciences) de l'Université de Liège étudient le lien entre sommeil et vieillissement. Dans le cadre de ces recherches, ils lancent un appel aux personnes volontaires, de plus de 50 ans et en bonne santé, qui accepteraient de participer à des tests lors de quelques journées et nuitées.

Infos : 0494/18.17.62 • sommeil@ulg.ac.be

> Santé et développement durable

La Fondation pour les générations futures souhaite récompenser les recherches qui lient santé et développement durable. Pour ce faire, elle organise un concours qui s'adresse prioritairement aux étudiants et jeunes diplômés en pharmacie, santé publique, médecine, biologie médicale, kinésithérapie… ayant défendu leur mémoire après le 1er janvier 2014. Le gagnant recevra un prix de 2.500 EUR et verra son travail valorisé. Date limite des candidatures : le 15 octobre 2015.

Infos : http://hera.foundationfuturegenerations.org/fr

> Éducation à l'environnement

Le Réseau IDée vient de publier le répertoire 2015-2016 des formations en Éducation relative à l'Environnement (Ere) et environnement. Au total, plus de 150 formations, courtes et longues, à Bruxelles et en Wallonie.

Infos : 02/286.95.70 • www.reseau-idee.be/formations

Garantir l'usage solidaire de son argent

À ceux qui voudraient investir avec l'assurance que leur argent sert bien à l'économie solidaire. À ceux qui mènent une entreprise au service de la communauté – et non de l'intérêt particulier. Le réseau Financité et son comparse néerlandophone Fairfin livrent un label.

© Alterfin

Parmi les produits financiers labellisés, les parts de coopérateurs d'Alterfin.

La labellisation "finance solidaire" vient de voir le jour. Elle certifie aujourd'hui une quinzaine de produits financiers qui ne manqueront pas de s'étoffer avec le temps. Il s'agit essentiellement de parts dans des sociétés coopératives et d'émissions d'obligations par des ASBL.

Donner du sens à son argent est une préoccupation qui gagne du terrain. Le succès du *crowfunding* – mode de financement participatif, par la "foule" – atteste d'ailleurs de cette tendance. Que l'investissement soit symbolique ou plus élevé, l'idée avec le label Financité et Fairfin est d'élargir le cercle proche des investisseurs que représentent les parents, les voisins… Et *"il y a un marché parce que les gens ont envie d'investir dans des choses qui ont du sens pour eux"*, explique-t-on chez Financité. Exemple à l'appui : celui de la société coopérative à finalité sociale Vins de Liège, qui a réussi à lever des fonds de plus d'1,8 millions d'euros auprès de particuliers.

label Financité & FAIRFIN
LABEL DE FINANCE SOLIDAIRE

Concrètement, le nouveau label ne garantit pas le retour sur investissements. Ceux-ci restent des placements risqués, certainement plus que sur un compte d'épargne. Par contre, le label certifie que la solidarité, l'utilité sociale et/ou environnementale sont favorisées.

Promouvoir ce label, c'est inciter le grand public à s'intéresser à ce type de soutien financier. C'est aussi faire mieux connaître un mode de financement autre que les subsides ou les crédits bancaires auprès des porteurs de projets coopératif ou associatif.

// CD

>>>> Plus d'infos sur la liste des projets labellisés et le label : www.financite.be • À lire aussi la brochure *Mode d'emploi de l'investisseur*, disponible sur le site de Financité ou sur demande au 02/340.08.60.

Des véhicules adaptés en partage

Permettre à des personnes à mobilité réduite de se déplacer en empruntant un véhicule adapté : tel est l'objectif du projet Avira. Appel est lancé aux associations et institutions pour rejoindre le réseau d'autopartage.

Dans les environs d'Edegem, en région anversoise, 32 utilisateurs se partagent deux véhicules dont l'un est adapté aux chaisards. Une initiative d'Autopia, le réseau d'initiatives d'autopartage et de l'ASBL Pegode, active dans le soutien aux personnes handicapées. L'originalité de ce projet ? L'autopartage s'effectue entre les membres de l'ASBL et le voisinage. Valides et moins valides se partagent donc ces véhicules.

Fortes de cette expérience lancée en 2013, Autopia et Pégode, rejoints par Taxistop (actif en matière de mobilité partagée), ambitionnent de développer l'autopartage de véhicules adaptés en Wallonie et à Bruxelles. L'heure est à l'information et à la sensibilisation. L'idée est simple : il s'agit de rentabiliser des véhicules adaptés sous-utilisés pour permettre à des particuliers à mobilité réduite de se déplacer plus aisément et à moindre coût. Il peut s'agir de services résidentiels, d'associations de personnes handicapées, de centres de jour, d'hôpitaux ou même de communes qui possèdent des véhicules adaptés mais ne les utilisent pas en permanence. Ces véhicules pourraient être empruntés par des particuliers ou mis à disposition d'autres associations lors de plages horaires laissées libres.

"Nous ne sommes pas dans une logique de profit mais d'utilisation rationnelle d'une flotte de véhicules qui dorment souvent sur des parkings, précise Nicolas Baudoux, cheville ouvrière du projet Avira chez Taxistop… *Nous avons fixé la contribution de l'utilisateur entre 25 et 35 centimes le kilomètre, ce qui permet seulement de payer une partie des frais fixes du véhicule. Il n'y a pas de concurrence déloyale par rapport aux taxis adaptés"*.

Les particuliers qui possèdent un véhicule adapté peuvent-ils aussi rejoindre le réseau ? Nicolas Baudoux est réservé : *"S'il bénéficie d'avantages fiscaux sur son véhicule en raison de son handicap, le propriétaire d'un véhicule adapté ne peut l'utiliser qu'à titre personnel. Dans l'état actuel de la réglementation, partager sa voiture n'est donc pas autorisé dans ce cas. Nous sommes en contact avec les autorités régionales à ce propos. En attendant un éventuel assouplissement, il reste envisageable, pour celui qui souhaite pratiquer l'autopartage de renoncer aux avantages fiscaux"*. C'est le choix qu'a fait un Ucclois, rejoignant le réseau bruxellois aux côtés de l'association belge des paralysés. Un réseau qui ne demande qu'à s'étoffer.

// JD

>> Plus d'infos : 02/227.93.08. • www.autopartage.be/avira_fr

© Pegode vzw

Regard critique sur les supermarchés du bonheur

***"Bel homme cherche femme parfaite…."* Ou l'inverse ! Dans sa dernière publication, l'ASBL Question Santé propose la (re)découverte, teintée de prudence, des sites de rencontres amoureuses.**

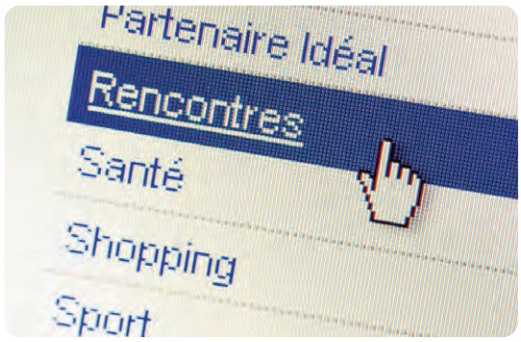

© Ph Turpin BELPRESS

En Belgique, une dizaine de sites spécialisés se partageraient aujourd'hui le marché des célibataires en recherche de l'âme sœur. Avec un taux de croissance de 30%, cette activité économique est florissante. Tant mieux si les principaux concernés y trouvent finalement leur compte ! Mais, derrière leurs promesses (facilitées par les "nouvelles" technologies), se cachent des dérives aux multiples facettes. À travers sa dernière publication, intitulée *Sites de rencontres : supermarchés du bonheur ?*, l'ASBL Question Santé s'est plongée dans cette réalité en pleine expansion. Pas seulement pour sensibiliser à ses dérives (utilisation opaque de données personnelles, survalorisation de l'apparence physique, manipulations psychologiques…) mais également pour s'interroger sur le sens donné par notre société au mot "amour" et sur la marchandisation croissante des activités amoureuses des hommes et des femmes. Croissante, vraiment ? À voir, puisque cette forme de commerce n'est, en réalité, pas neuve : petites annonces, agences matrimoniales, clubs de rencontre, etc. Ce qui est peut-être nouveau, en revanche, c'est l'explosion du nombre de célibataires, volontaires ou contraints, au point que l'image traditionnelle du couple puisse paraître démodée. Accessible à tous (et en ligne), cette brochure d'une trentaine de pages tente de dresser le bilan des "pour" et des "contre" des sites de rencontres, invitant à découvrir ou à approfondir tant leur face visible que cachée.

// PhL

>> Infos : www.questionsante.be • 02/512.41.74.